

BOÎTE À OUTILS PRO AMÉNAGER UNE AIRE DE SERVICE OU UNE HALTE DE REPOS

■ *Les recommandations pour la création d'une aire de services ou d'une halte-repos*

■ *Pourquoi ?*

1. Pour répondre aux besoins et aux attentes des usagers des véloroutes.

Les études réalisées ces dernières années révèlent l'insatisfaction des touristes. L'offre et la qualité des équipements ne semblent pas les satisfaire.

2. Harmoniser l'offre des services existante.
3. Attirer une nouvelle clientèle, plus rassurée par des équipements de qualité.

■ *Pour qui ?*

Pour tous les usagers des véloroutes, et plus particulièrement aux touristes à vélo.

■ *Où les installer ?*

Il est préférable de centraliser les équipements au sein d'un seul espace, qui peut être structuré au départ d'un espace existant (une halte repos ou une aire de services vélo tous les 10 km).

Les équipements doivent se situer au plus près de l'itinéraire cyclable, 1 km pour les haltes repos et à 3 km maximum pour les aires de services, accessibles facilement avec une signalétique directionnelle adaptée.

Ils doivent s'intégrer au paysage du site, et doivent proposer des espaces ombragés et abrités. L'implantation dans un centre-bourg favorise le développement économique.

■ *Les recommandations pour la création d'une aire de services ou d'une halte-repos*

■ *Plusieurs niveaux d'équipements peuvent être distingués :*

Pour une aire de services :

(tous les 20 km à 30 km environ)

- équipements indispensables : table de pique-nique, stationnement vélo, point d'eau potable, sanitaires.
- équipements recommandés : RIS (panneau d'information permettant de se situer et d'identifier les principaux centres d'intérêt à proximité), abri, consigne bagage sécurisée.
- équipements facultatifs : poubelles, atelier d'auto-réparation et d'entretien, point de recharges, borne Wifi, aire de jeux, banc

Il est recommandé d'associer à ces aires de services, des emplacements de stationnement pour les véhicules, lorsque l'aire de services peut constituer le point de départ d'une itinérance.

Pour une halte-repos :

(tous les 10 km environ)

- équipements indispensables : table de pique-nique, stationnement vélo
- équipements facultatifs : point d'eau potable, sanitaires, RIS (panneau d'information permettant de se situer et d'identifier les principaux centres d'intérêt), abri, consigne bagage sécurisée, poubelles, atelier d'auto-réparation et d'entretien, point de recharges, borne Wifi, aire de jeux, banc

■ Les recommandations pour la création d'une aire de services ou d'une halte-repos

CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS VÉLO SELON LEUR IMPORTANCE, SUR LES AIRES DE SERVICES ET LES HALTES-REPOS

RÉPARTITION	AIRE DE SERVICES	HALTES - REPOS
	Tous les 20 à 30 km environ	Tous les 10 km environ
TABLE DE PIQUE-NIQUE	● ● ●	● ● ●
STATIONNEMENT VÉLO	● ● ●	● ● ●
POINT D'EAU POTABLE	● ● ●	●
SANITAIRES	● ● ●	●
RELAIS INFORMATION SERVICES	● ●	●
ABRI	● ●	●
CONSIGNE BAGAGE SÉCURISÉE	● ●	●
POUBELLES	●	●
ATELIER D'AUTO-RÉPARATION ET D'ENTRETIEN	●	●
POINT DE RECHARGES	●	●
BORNE WIFI	●	●
AIRE DE JEUX	●	●
BANC	●	●

Légende

Équipement indispensable : ● ● ●

Équipement recommandé : ● ● ●

Équipement facultatif : ●

Une fiche technique "Équipements, aires de services et haltes repos" réalisée par Vélo & Territoires contient toutes les recommandations nécessaires sur ces aires de services et haltes-repos et leurs niveaux d'équipements. Retrouvez cette fiche-action dans notre boîte à outils via [ce lien](#).

L'aménagement de ces aires de services et haltes-repos peut être soutenu par le Département de la Gironde dans le cadre d'un règlement d'intervention - aires de services vélo. Retrouvez le dispositif d'aides aux itinéraires via [ce lien](#).

Retrouvez d'autres dispositifs d'aides de financement dans la fiche 'Financements pour le tourisme à VÉLO' dans la rubrique dédiée.

Pour vous aider dans le montage de vos projets, nous avons réuni dans un seul document quelques exemples et contacts utiles. Notre fiche [Équipements vélo](#), recense les principaux fournisseurs d'abris vélos et autres équipements.